PROCES VERBAL DE SEANCE

Le conseil municipal dûment convoqué le 15 mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance publique le vingt-trois mai deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. Patrick BOULIER, Maire.

Date de la convocation le 15 mai 2025
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13
Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Présents :
M. René GUEUDIN, Mme Dominique DUTHU, M. Hugo BREBION, Mme Sylvie CAZIN-D'HONINCTHUN, Mme Nancy COUVERT, M. Marc DELAFONTAINE, Mme Corinne FRANCOISE, Mme Françoise GATEAU, M. Arnaud GRUET

Absentes ayant donné procuration :
Mme Isabelle MOINARD a donné procuration à Mme Françoise GATEAU
Mme Marie-Christine GUERARD a donné procuration à M. Patrick BOULIER

Absent excusé :
M. Philippe ALEXANDRE

M. Marc DELAFONTAINE a été nommé secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

A L'ORDRE DU JOUR

I. CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

- Accueil du public au secrétariat de mairie
- Gestion de l'état civil
- Inscription sur la liste électorale
- Gestion du cimetière
- Gestion du courrier, des mails
- Enregistrement des autorisations d'urbanisme
- Adjointe à la comptabilité

Ainsi, en raison de la nomination de l'adjoint administratif aux fonctions de secrétaire de mairie et en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1er juillet 2025, un emploi permanent d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint administratif à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'adjoint administratif à temps complet, à compter du 1er juillet 2025.

 - La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6411 du budget primitif 2025 et suivants.

II. CREATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE ARTICLE l. 332-23 2°

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un adjoint technique en contrat à durée déterminée afin de surveiller les lieux publics de la commune. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1er juin 2025 un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 10/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de quatre mois (maximale de 6 mois) suite à un accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique, pour effectuer les missions de surveillance des lieux publics de la commune suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 10/35ème, à compter du 1er juin 2025 jusqu'au 30 septembre 2025.

 - La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

 - La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2025.

III. PROTOCOLE DANS L'ACCOMPAGNEMENT PERISCOLAIRE DES MINEURS

Ce point tenait à cœur de Mme Isabelle MOINARD.
Une Journée de formation encadrée par une représentante des Ateliers Pédagogiques a eu lieu en mars en présence de Mélodie, Vanessa, Isabelle, Dominique, Arnaud.

Mme Dominique DUTHU précise :
« Pendant le périscolaire s'il y a un problème avec un enfant comment réagir ?
Les animateurs savent déjà gérer. En cas de problème, le noter et tracer l'évènement, avertir les familles et si le problème prend des proportions plus importantes, le Maire est prévenu et prendra la décision nécessaire. »
A l'issue de cette formation un protocole a été rédigé. En octobre une journée de formation est prévue, Blandine et Ajar seront également présentes. A l'issue de cette formation, le protocole sera applicable.

Un cahier sera mis en place dès le Centre de Loisirs Sans Hébergement de juillet. Au vu de l'expérience de cet été, le protocole pourra être modifié.

IV. ECHANGES DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE DE VARENGEVILLE SUR MER ET 3F NORMANVIE

Vu la décision du 20 octobre 2017 du Conseil d'Administration de 3F NORMANVIE de procéder à la vente au coup par coup des 17 logements individuels de la Résidence des Canadiens sur la commune de Varengeville sur mer.

Considérant que dans le cadre de la vente par 3F NORMANVIE d'une maison située dans la Résidence des Canadiens il est apparu des incohérences dans les limites de propriété.

Considérant qu'il convient de régulariser la situation, 3F NORMANVIE propose de se rendre propriétaire des empiétements et de céder à la commune les parcelles destinées à rectifier les limites.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de division parcellaire réalisé par le Cabinet EUCLYD EUROTOP, géomètre expert :

- 3F NORMANVIE cède à la commune les lots du plan ci-joint surlignés en jaune :
 - Lot C2 d'une contenance d'1 m²
 - Lot C3 d'une contenance d'1 m²
 - Lot C4 d'une contenance de 9 m²
 - Lot C5 d'une contenance de 194 m²

 Soit une contenance de 205 m²

- La commune de Varengeville sur Mer cède à 3F NORMANVIE les lots du plan ci-joint surlignés en vert :
 - Lot 1b d'une contenance de 37 m²
 - Lot 6b d'une contenance de 4 m²
 - Lot 8b d'une contenance de 4 m²

- Lot 9b d'une contenance de 7 m²
- Lot 13b d'une contenance de 2 m²
- Lot 15b d'une contenance de 5 m²

Soit une contenance de 59 m²

Monsieur le Maire précise que cet échange sera sans soulte et que les frais d'actes seront à la charge de 3F NORMANVIE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition d'échange de parcelles entre la commune de Varengeville sur Mer et 3F NORMANVIE présentée ci-dessus et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes les pièces administratives et comptables.

V. ACQUISITION D'UN TRACTEUR COMPACT

Monsieur Marc DELAFONTAINE précise qu'actuellement la commune possède une épareuse, une balayeuse mais que les agents ne disposent que d'un seul tracteur, ce qui limite l'utilisation de ce matériel performant.

Il rappelle la politique de la commune de mécaniser le plus possible les travaux d'entretien des espaces verts réalisés par les agents de la voirie.

Monsieur le Maire propose :

- L'acquisition d'un second tracteur compact neuf vendu en déstockage pour un montant HT de 24 600 € et précise que la maintenance sera réalisée par le concessionnaire, DUCASTEL Motoculture & Plaisance,

- De solliciter une subvention en urgence au Département la plus élevée possible.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- approuve la proposition de prix pour l'acquisition d'un tracteur compact,

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention en urgence au Département la plus élevée possible au titre de l'aide à l'acquisition de matériel de voirie,

- sollicite une dérogation pour l'achat du tracteur avant l'obtention de l'arrêté de subvention,

Monsieur le Maire précise que cette dépense sera inscrite au Budget Primitif 2025, chapitre 21, article 2157.

VI. FINANCEMENT DU TRACTEUR COMPACT

- Vu la délibération du 23 mai 2025 autorisant l'acquisition d'un tracteur compact.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de financement transmise par l'entreprise DUCASTEL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de financement comme suit :

Prêt Crédit Agricole :

- Montant du prêt : 15 000 €
- Taux d'intérêt fixe : 2.43 %
- Durée de financement : 48 mois
- 1ère échéance dans 12 mois (juillet 2026) : 3 981 €
- Les 3 autres échéances de 3 981 € (juillet 2027, 2028, 2029)
- Frais de dossier : 155 €

L'emprunt sera inscrit en recette d'investissement chapitre 16, article 1641, sur le budget primitif 2025.

Le remboursement de l'emprunt sera inscrit en sections de fonctionnement, chapitre 66, article 66111 et d'investissement, chapitre 16, article 1641 sur les quatre exercices de 2026, 2027 et 2028 et 2029.

Affaires diverses

- **Maison de santé**

Un promoteur va prochainement s'engager à acheter l'ensemble de l'emprise foncière. Monsieur le Maire rappelle que c'est l'EPFN qui portera le projet en attendant.
Le promoteur redonnera à la commune l'emprise foncière de la maison de santé et du parking.

Pour la maison de santé : le cahier des charges a été élaboré par l'assistant à maîtrise d'ouvrage et l'avis de mise à la concurrence a été lancé pour la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire a rencontré la Directrice de Mégival. Un projet de visites pré et post-opératoires de chirurgiens à la maison de santé est à l'étude.

- **Vidéo protection sur le territoire de la commune**

Le Commandant de police nous a proposé de travailler ensemble pour mettre en place une vidéosurveillance sur les 4 communes (Hautot sur Mer, Quiberville sur Mer, Sainte Marguerite sur Mer, Varengeville sur Mer).
La commune a besoin de 6 caméras le long du CD75. En cas de cambriolage, seule la police est habilitée à consulter les vidéos sur réquisition.
Des réunions seront programmées avec le Commandant de police qui précisera le projet aux élus.

- **Réunions de travail suite à la 2nde réunion publique sur la présentation du règlement du PLU,**

Les élus qui le souhaitent sont invités à se rendre à la mairie, aux réunions suivantes :

- Le 27 mai à 9h00
- Le 11 juin à 17h00

Un conseil municipal aura lieu le 7 juillet 2025 pour arrêter le PLU.

- **Château de Varengeville**

Le SDIS a émis un avis favorable à la réouverture du chartil du château.

Cependant, le dortoir et la chambre nuptiale du château ne peuvent toujours pas être utilisés.
Monsieur le Maire prendra un arrêté partiel pour interdire l'utilisation du dortoir et de la chambre nuptiale.

Mme Dominique DUTHU prend la parole :

- **Legs de Monsieur Patrick WARAVKA**

« La mairie a reçu un courrier de M. WARAVKA précisant qu'il souhaitait faire un legs à sa commune de naissance, à Varengeville et à Hautot, de ses œuvres et de son matériel d'exposition.
Il demande que ses œuvres soient conservées dans de bonnes conditions, qu'elles soient exposées tous les deux ans pendant une durée minimum de 10 ans.
Il autorise la vente de ses œuvres par la commune à condition que ce soit au profit d'une œuvre caritative. »

- **Labellisation « Varengeville » d'œuvres réalisées par Mme Gaëlle SEYDOUX**

Mme Gaëlle SEYDIOUX a conçu un petit panier en tissu avec un fond en rotin utilisable dans le jardin qu'elle souhaiterait labelliser « Varengeville ». Un prototype sera présenté à Mme Dominique DUTHU.

Mme DUTHU rappelle qu'un banc, un couteau pour les greffes et un hortensia ont déjà été labellisés «Varengeville ».

- **Centre de loisirs**

« Le projet éducatif et artistique du centre de loisirs de la commune « Regards d'enfants sur le patrimoine » du 14 avril au 32 décembre 2025 a été retenu par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie. Une subvention de 3 000 € est allouée à la commune. »

- **Evènements sur la commune**

Mme DUTHU précise que les mois à venir sont riches en évènements culturels. Toutes ces dates seront diffusées dans le prochain bulletin trimestriel

Point sur les travaux:

M. Marc DELAFONTAINE prend la parole :

- **réserve incendie,**

Les travaux sont en cours. Le terrassement est terminé. La pose de la poche aura lieu mercredi prochain.

- **Création de parkings et d'annexes**

L'entreprise MALLET réalise actuellement un parking d'environ 100 places sur la parcelle communale située derrière le parking de la mairie. Une petite sente reliera la Route du Manoir à la place de la mairie. Monsieur le Maire précise que ce parking sera accessible uniquement lors d'évènements exceptionnels.

Un autre parking annexe d'environ 40 places est en cours de réalisation au fond du terrain de football ainsi qu'une aire de stockage pour les outils du service technique avec plateforme pour dépôt de déchets verts temporaire.

- **Réfection des panneaux de rues en bois**

Suite à un inventaire de l'état des panneaux de rues en bois, tous les panneaux restaurés par les agents de la voirie seront réinstallés prochainement.

M. René GUEUDIN prend la parole :

Travaux de la SADE et de VEOLIA

Les travaux de renouvellement de canalisation en eau potable sont en cours.

Voici quelques précisions sur les dates à venir :
Voirie ouverte tous les week-ends

- du 4 juin au 23 juin repli de chantier
- du 23 juin au 30 juin reprise des travaux avec circulation alternée si nécessaire sur courte distance
- du 30 juin au 27 juillet travaux, circulation alternée
- du 28 juillet au 2 septembre repli de chantier

Aménagement de la traverse du cœur de bourg

Le plan de financement est bientôt achevé. La commune attend le retour de l'Etat pour l'aide apportée au titre de la DSIL.

Création d'un espace de convivialité :

Le permis de construire pour la création d'un espace de convivialité accolé à la salle Guy Leforestier sera déposé la semaine prochaine.
La commune pourra prétendre aux financements des fonds européens, de l'Etat et du Département de Seine-Maritime.

Le Maire

Patrick BOULIER

Le secrétaire de séance

Marc DELAFONTAINE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

La date du prochain conseil municipal est le 7 juillet à 19 heures

Mis en ligne le 08/07/2025, sur : ww.varengeville-sur-mer.fr